

Stage Théâ au théâtre de l'espace la Savoureuse, Giromagny



A vos agendas : « Lire, c'est partir »

L'OCCE vous donne rendez-vous le mercredi 3 décembre de 10h à 17h

Venez nous rejoindre dans **nos locaux OCCE, 10 rue de Londres bâtiment A 2nd étage à Belfort.**

Vous pouvez consulter le catalogue des livres sur
[le site de l'association.](#)

Une fois votre commande préparée, vous l'envoyez à l'adresse suivante :
livre-cest-partir@wanadoo.fr jusqu'au 26 novembre 2025.



Vous récupérez cette commande **le mercredi 3 décembre** dans nos locaux.
Le règlement se fera directement sur place.



Deuxième rencontre école dehors

Venez nous rejoindre :
Mercredi 10 décembre
RDV à 8h45 à l'école des Sources à Evette-Salbert

Avec Lucile (LPO), Kurt (La maison de l'environnement), Delphine (enseignante à l'école maternelle des Sources), Emilie (animatrice pédagogique OCCE), et tous les enseignants motivés pour partager leurs expériences d'école dehors.

Habillez-vous chaudement, nous serons bien sûr.. dehors !

Pour y participer, merci de vous inscrire
[en complétant le formulaire en ligne.](#)

**Développer la coopération entre les élèves pour renforcer le bien-être à l'école
et prévenir le harcèlement.**



L'OCCE accompagne votre équipe éducative avec des outils concrets et adaptés aux besoins spécifiques de votre établissement, pour construire ensemble un climat scolaire plus serein et solidaire.

Contactez-nous :
e.garnier@occe.coop
ad70@occe.coop

Education à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire

Tandem Solidaire est un dispositif favorisant la rencontre d'une classe et d'une association qui œuvre dans l'éducation à la citoyenneté mondiale, la coopération, la solidarité internationale, ou le développement durable.

Un exemple de projet avec une classe de CE1/CE2 de l'école élémentaire Petit Bernard à Dijon et l'association Cinécyclo, cinéma itinérant à vélo, convivial, participatif et réflexif.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter
le [site de BFC International](#) ou
contacter par mail le bureau de BFC International :
contact@bfc-international.org

Informations aux mandataires

Questions du mandataire :

Photographies scolaires : « nous faisons venir un photographe pour réaliser un calendrier contenant les photos des élèves. Nous envisageons également d'ajouter des produits dérivés comme des mugs et magnets. Avons-nous le droit de vendre ces produits pour la coopérative scolaire ? »

Les photographes scolaires sont nombreux à intervenir dans les écoles, le ministère a cadré leur intervention dans le BO 24 du 12 juin 2023 dont une annexe intitulée « Le Code de bonne conduite des interventions des photographes professionnels » en milieu scolaire.

Ils proposent des nouveaux services qui interrogent la légalité des pratiques et des droits des coopératives scolaires.

Seule une association en lien avec l'école, en particulier la coopérative scolaire, peut passer commande auprès d'un photographe et revendre ces photos aux familles car les écoles ne disposent pas de personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Toutefois, nous observons des propositions de produits dérivés de la photographie scolaire comme les mugs et magnets ...

Nous recommandons de limiter ces offres pour les raisons suivantes :

- la coopérative scolaire encourage la fabrication et la vente d'objets fabriqués par les enfants dans le cadre d'un projet pédagogique;
- ces produits dérivés font l'objet de concurrence et donc nous préconisons d'informer les familles de cette dérive commerciale et de ses coûts;
- l'OCCE propose des moyens de financer vos projets en impliquant les enfants par exemple [le calendrier OCCE](#) ou la [Trousse à projet](#).

Marché, fête de Noël et SACEM : « la coopérative scolaire organise un marché de Noël ou un événement pour l'école. Vous utilisez un fond musical. Comment s'informer vis-à-vis de la Sacem ? »

La musique est un investissement essentiel à l'organisation d'une fête ou d'un spectacle.

C'est pourquoi auteurs, compositeurs et éditeurs doivent être rémunérés au même titre que les autres prestataires qui participent à la réalisation de la manifestation. Aussi, toute manifestation diffusant de la musique vivante ou enregistrée doit être déclarée auprès de la SACEM. Le site de la SACEM n'étant pas adapté aux spécificités des coopératives scolaires OCCE, nous vous conseillons fortement de demander à la délégation SACEM un formulaire à remplir (Residence Les Grands Ducs , 3 A Boulevard Eugene Spuller, CS 30936 21009 DIJON CEDEX—dl.dijon@sacem.fr - Raphael LEVRON Tel: 03 69 67 27 00).

L'OCCE est une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem.

A remplir sur <http://www.sacem.fr/> : Date du protocole d'accord en vigueur : 12/07/2011, association agréée "Éducation populaire", date de l'agrément : 31/01/2008.

A consulter : [Les obligations des coopératives scolaires vis-à-vis de la SACEM..](#)